



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

COMPTE RENDU du Conseil Municipal

Le 24 MAI 2023

Secrétaire de séance : Sauvé Guillaume

Ouverture du conseil : 19h10

Clôture du conseil : 20h22

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

Présents :

Serge Fontaine, M le Maire	Christine Zago	Marc Andrew Gorr
Florence Vilnat, 1er adjoint	Muriel Fromanger	Guillaume Sauvé
Eric Ader, 2ème adjoint	Aurélie Roig	Yannick Caillet
Valérie Thingue, 3ème adjoint	Daphné Perrot	Gilles Bonin (arrivé à 19h31)
Laurent Chabrilat, 4ème adjoint		

Excusés : Mme Charlène Mousset (pouvoir donné à M Yannick Caillet)

Absents : M. Nicolas Prud'homme

2. APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Absents au vote : Nicolas Prud'homme ; Gilles Bonin

3. DÉLIBÉRATIONS

Délib 1 : Convention de participation aux dépenses de fonctionnement pour le Collège Léonard de Vinci Saint Marcel d'un montant de 79 €

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Délib 2 : Convention Rouvray concernant l'école Jacques Destiné

Délibération sur le mode de calcul du montant total :

	Convention 2022	Nb élèves 2022	Nb élèves 2023	Proposition de convention 2023 (Sous-total)	Proposition de convention 2023 (inflation 3%)
Janv. / Juin 23-24	11 839,20 €	16	16	11 839,20 €	12 194,37 €
Sept. / Déc. 23-24	14 799,00 €	14	17	17 970,24 €	18 509,32 €
Total	26 638,20 €			29 809,44 €	30 703,69 €

Montant total demandé à la commune de Rouvray pour l'année 2023 est de : 30 703,69 €



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

Rappel sur les modalités de facturation en deux fois comme précisé dans la convention de 2022 :

1^{ère} facturation : fin juin pour la période janv. 23 / juin 23

2^{ème} facturation : Sept pour la période sept. 23 / déc. 23.

Délibération sur la validation de la méthode de calcul

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Le montant total restera à confirmer lors de la rentrée des classes selon le nombre définitif d'enfant.

Délib 3 : Vote prix repas séniors

Délibération sur le maintien du prix des repas séniors et maintien de la participation à la subvention école pour le voyage scolaire avec le maintien du tarif repas senior à 10€

Nombre de repas senior : Octobre : 15 ; Novembre : 16 ; Décembre : 16 ; Janvier : 10 ; Février : 15

La somme de 720€ est attribuée selon le chapitre 65 888 (Autres subventions exceptionnelles) ; cette somme est reversée à la coopérative scolaire.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Délib 4 : Vote tarifs cantine/garderie 2023/2024

Proposition tarifaire 2023 pour la cantine :

Pour les enfants des communes de Rouvray et Houllbec-Cocherel :	Pour les enfants hors commune :
1 à 2 repas par semaine :	1 à 2 repas par semaine :
- 1 enfant : 32,6 €	- 1 enfant : 43,2 €
- 2 et + enfants : 62,4 €	- 2 et + enfants : 82,2 €
3 à 4 repas par semaine :	3 à 4 repas par semaine :
- 1 enfant : 65,2 €	- 1 enfant : 86,5 €
- 2 et + enfants : 124,7 €	- 2 et + enfants : 164,4 €
Tarif occasionnel : 7,0 €	
Employés communaux et personnel de l'école : 3€ -> 2,5 €	
Prix du repas à emporter : 8,00€ + 12 € de consigne	

Yannick Caillet a proposé le maintien du tarif des « Employés communaux et personnel de l'école » à 2,5€, afin de permettre un coût repas de 10€/semaine

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Délib 5 : Changements : porte de garage et portes de service

Monsieur Gilles Bonin arrive à 19h31.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Délibération sur le projet de remplacement de la porte de garage (sous-sol de la salle des fêtes) et des portes de service, une mise à jour du devis déjà proposé et une demande de devis de comparaison : ils seront à fournir avant le remplacement de celles-ci.

Une nouvelle délibération sera proposée pour présenter les devis avant les travaux lors d'un prochain conseil municipal.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

Délib 6 : Soubassement école

Délibération pour le projet de réparation du soubassement de l'école ; mise à jour du devis déjà proposé et demande de devis de comparaison : ils seront à fournir avant les travaux de réfection. Traitement des trous, fissures, etc. et protection, habillage du sous-bassement par un bardage bois (surface 10m²).

Souhait d'une réalisation des travaux durant la période de vacances scolaire.

Une nouvelle délibération sera proposée pour présenter les devis avant travaux, lors d'un prochain conseil municipal.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

Délib 7 : 3.F NORMANVIE : Convention garantie d'emprunt

Opération sur le projet commercialisé par le promoteur Monceau (Clos du Fay, commune d'Houlbéc-Cocherel), l'organisme 3.F Normandie va acquérir 10 lots afin de les mettre en location via des baux sociaux.

Une demande de 3.F Normandie a été émise auprès de la commune d'Houlbéc-Cocherel, afin de signer une convention de garantie d'emprunt, afin de supprimer leur coût de garantie hypothécaire lors de leur acquisition ainsi que de garantir leur emprunt.

Suite à une visioconférence, 3.F Normandie confirme que cette action ne viendra aucunement imputer les capacités financières, ainsi que les capacités d'endettements de la commune (opération menée par 3.F Normandie avec la caisse des dépôts et consignation).

Contreparties proposées à la commune :

Avoir la réservation de 2 logements (choix de l'attribution des locataires de ces logements)

Être membre de la commission d'attribution des 8 lots restants

Il sera demandé à 3.F Normandie la possibilité d'avoir la réservation d'un logement supplémentaire.

Il serait souhaitable de solliciter les organismes et communes, ayant déjà ce type de logements, afin de mesurer l'impact de ce type d'engagements.

Délibération sur la continuité de l'étude juridique (impacte et engagement de la mairie), ainsi que la négociation sur le nombre d'appartements sous la responsabilité de la mairie (désignation du/des locataire(s)).

Contre : 0	Abstention : 1	Pour : 13
------------	----------------	-----------

4. COMMISSIONS

Finances : SDIS27

Nous avons été étonnés lors de la réception de la facture du SDIS27 sur le coût lié au contrôle des bornes incendies. Il a été demandé au SDIS27 de fournir un détail du calcul et des affectations des coûts.

Tirage au sort Jurés d'assises : Deux personnes ont été tirées au sort. Un courrier va leur être adressé par la mairie.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

5. CCAS :

1ère commission réalisée le 25/05/23 ; l'approbation du budget a été voté le jour même.

6. QUESTIONS DIVERSES

La Fortelle : Suite à donner à l'arrêté de la Cour Administrative d'Appel de la cour de Douai du 3 mars 2023

Condamnation de la commune d'Houlbec-Cocherel par Cour Administrative d'Appel de la cour de Douai à rembourser les frais d'avocat de la partie adverse de payer 700 €/requérant, plus des intérêts suite à une condamnation de 2020 non payée, soit un montant total de 6 109,43 €.

M. Le Maire informe le conseil qu'aucune suite sera donnée à cette procédure.

Remplacement d'un agent technique

Des recrutements seront à prévoir afin de palier au départ en retraite de l'agent technique communal.

Date des prochains conseils municipaux prévus :

- Mercredi 28 juin 2023 à 19h00
- Mercredi 27 septembre 2023 à 19h00

CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL